



Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Hôtel de Ville
2, rue Philibert Audebrand
18 200 Saint-Amand-Montrond

Tél. : 02 48 63 83 01
Port. : 06 30 38 59 29
Fax : 02 48 96 05 91
contact@sage-cher-amont.com
www.sage-cher-amont.com

**REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SAGE CHER AMONT**

21 Septembre 2007
Salle des Carmes à Saint-Amand-Montrond

COMPTE-RENDU

Le 21 Septembre 2007 à 15h30 s'est tenue, dans la Salle des Carmes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond, la troisième réunion de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Cher amont.

L'ordre du jour était le suivant :

- Point n°1 : Présentation du compte-rendu d'activités 2006 de la CLE
- Point n°2 : Information et communication
- Point n°3 : Présentation de l'état des lieux de la ressource, des milieux aquatiques et des usages
- Point n°4 : Points d'information et questions diverses

En l'absence du Président et des deux Vice-présidents, M. BOISGARD (animateur du SAGE) ouvre la séance. Il précise que M. Serge VINÇON a souhaité maintenir cette séance importante consacrée notamment à la validation de la phase « état des lieux de la ressource et des usages » préalable indispensable pour engager la seconde phase de l'étude.

M. BOISGARD propose à l'assemblée qu'un représentant du collège des élus soit désigné par ce même collège pour présider cette séance.

M. ROUSSAT est désigné à l'unanimité.

Il remercie tout d'abord les membres de leur présence (cf. annexe 1 : feuille d'émargement) et présente les excuses de :

- Mme. MELINE Yvette (Limousin Nature Environnement)
- Mme JARY Jacqueline (Association des Maires de la Creuse)
- Mme ROUAIRE Nicole (Conseil Régional d'Auvergne)
- Mme PAYRARD Odette (Association des Maires du Puy-de-Dôme)
- Mme la Préfète de la Région Limousin
- Mme l'animatrice de la MISE de la Creuse
- M. VINÇON Serge (Association des Maires du Cher)
- M. AUDRAS Marius (Syndicat Mixte pour la constitution du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher)
- M. COTURIER Robert (Association pour le Développement touristique de la Vallée du Cher)
- M. RIVIERE Maurice (Syndicat Intercommunal d'AEP de la Marche et du Boischaud)
- M. RADIGON François (Conseil Général de la Creuse)
- M. DAMIENS Jean-Bernard (Conseil Régional Limousin)
- M. DILLARD Bernard (Conseil Général de l'Allier)
- M. SOUCHAL Joël (Association des Maires de la Creuse)
- M. GRENIER Georges (Association des Maires de l'Allier)
- M. COULON Bernard (Comité Régional du Tourisme d'Auvergne)
- M. BENOIT Robert (Fédération de l'Allier pour la pêche et la protection du milieu aquatique)
- M. DESMAREST Guillaume (UNICEM)
- M. le Préfet de la Région Auvergne
- M. le Préfet du Puy-de-Dôme et son représentant la DDAF.
- M. le Préfet de l'Allier
- M. le Préfet de l'Indre
- M. le Délégué Interrégional de l'ONEMA Centre et Poitou-Charentes
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant

M. ROUSSAT propose avant de passer au premier point de l'ordre du jour, d'adopter le procès-verbal de la réunion qui s'est tenue en janvier dernier et de valider l'ordre du jour de la présente séance.

Aucune observation n'étant faite, M. ROUSSAT laisse la parole à M. BOISGARD pour présenter le premier point.

I. Présentation du compte-rendu d'activités 2006 de la CLE (cf. annexe 2)

M. BOISGARD rappelle que réglementairement tel que le stipule l'article 5 du règlement intérieur, la CLE doit établir un rapport annuel sur ses travaux et sur les résultats et perspectives de la gestion de l'eau dans le périmètre de sa compétence.

Ce rapport après avoir été approuvé en séance plénière est adressé au Préfet coordonnateur de bassin, aux Préfets de chaque Département et au Comité de Bassin.

La dernière réunion de la CLE ayant eu lieu en janvier le compte rendu d'activités 2006 n'a pas été approuvé.

M. ROUSSAT propose donc aux membres de la CLE présents d'adopter ce document qu'ils ont reçu avec le courrier d'invitation.

→ Ce bilan d'activité 2006 est approuvé à l'unanimité.
--

II. Information et communication (cf. annexe 2)

Ce deuxième point, présenté par M. BOISGARD, est un point d'information et n'appelle aucune décision de la CLE.

M. BOISGARD rappelle l'état d'avancement de chacune des actions de communication arrêtées en début d'année.

La lettre du SAGE

L'édition du n°1 qui devait avoir lieu au cours du premier trimestre a été retardée pour la simple et bonne raison que le plan de financement présenté à l'intérieur de ce document n'a toujours pas été validé. Il a été décidé d'éditer quand même ce premier numéro en modifiant la présentation des modalités financières. Cette lettre sera adressée avec le compte-rendu de la séance à l'ensemble des membres de la CLE ainsi qu'aux différents acteurs du domaine de l'eau présents dans le périmètre.

Le deuxième numéro, présentant les conclusions de l'état des lieux, sera édité au plus tard en décembre 2007.

Le site Internet

Cet outil de communication mis en place en début d'année connaît une fréquentation en hausse (nombre de visiteurs : 39 en janvier et 275 en août).

Il permet notamment de mettre en ligne des documents dont la consultation est réservée aux membres de la CLE par le biais d'une zone protégée.

Le formulaire d'inscription aux commissions de travail, qui seront mises en place en phase de diagnostic, a été également mis en ligne afin de permettre à toute personne de s'inscrire.

La rubrique « cartographie » a été créée afin de mettre en ligne, quand cela sera possible, les informations recueillies dans l'état des lieux.

L'annuaire des membres de la CLE

Compte tenu du coût de reprographie, il a été décidé de mettre ce document en ligne sur le site Internet.

Papier à entête

Cette action a été réalisée et lors de la prochaine reprographie, une modification sera apportée avec l'inscription de numéro de téléphone de l'animateur à Orléans (rappel : 02 38 64 36 25).

III. Présentation de l'état des lieux de la ressource, des milieux aquatiques et des usages (cf. annexe 3)

Point principal à l'ordre du jour, ce point numéro III est consacré à la présentation du rapport final provisoire de l'état des lieux de la ressource, des milieux aquatiques et des usages associés.

Melle. RIVOIRE (chargée de mission au sein du bureau d'études Géo-Hyd) présente le rapport en 3 parties : ressource-prélèvements ; rejets-qualité et état physique-aménagement.

Partie « ressource-prélèvements »

M. LAURENT (Chambre d'agriculture de l'Allier)

Question : La restitution de l'eau au milieu après usage a-t-elle été évaluée ? Par exemple, l'eau de refroidissement dans un processus industriel.

Réponse : non, la part des volumes d'eau consommés et volumes d'eau restitués au milieu après usage n'est pas estimée.

Question : Il faudrait prendre en compte les hypothèses de soutien par une retenue telle que celle de Chambonchard car des engagements ont été pris et il faudrait que les pouvoirs publics s'en rappellent lorsqu'ils rédigeront le SDAGE.

Réponse : M. BOISGARD rappelle que le projet de SDAGE est actuellement en ligne sur le site Internet du SAGE et que des remarques et avis peuvent être retournés à la cellule d'animation qui se chargera de les compiler et de les transmettre à l'Agence de l'Eau.

M. HABAUZIT (EDF) souligne que l'état des lieux est bien fait. Il demande si le réseau karstique décrit dans la présentation du bureau d'études est utilisable pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP).

Réponse : la DDAF de l'Allier précise qu'il y a eu une évaluation du volume présent dans les karsts profonds.

M. JACQUET (Géo-Hyd) ajoute qu'il existe une étude du BRGM sur les calcaires du Jurassique mais que celle-ci n'a pas encore intégrée car le périmètre de l'étude est différent de celui du SAGE et cela nécessite donc de rencontrer les auteurs pour avoir des précisions.

M. LIAUME (Indre Nature) s'interroge entre les chiffres présentés dans le diaporama (diapositive 20 : 12 Mm³ ont été prélevés en 2005 à l'étiage, 90% dans les bassins...) et ceux du rapport (p147 : 99% des prélèvements agricoles en période d'étiage).

Réponse : M. BOISGARD précise qu'il s'agit d'informations différentes. Celle du rapport est temporelle avec en effet 99% des prélèvements pour l'irrigation qui sont faits en période d'étiage et l'autre, celle du diaporama est géographique, car les 90% des prélèvements sont faits dans 3 sous bassins. Il s'agit d'un problème de compréhension du à la virgule sur la diapositive.

M. LIAUME ajoute que l'on ne peut pas dire qu'il n'y a pas de problème quantitatif sans parler de l'aspect qualitatif de la ressource car une eau en grande quantité mais de qualité médiocre ne permet pas de satisfaire tous les usages. Donc attention à ne pas trop lisser les problèmes en faisant croire qu'il y a de l'eau.

M. LIAUME s'interroge également sur l'homogénéité des décisions administratives entre différents départements pour la gestion quantitative de la ressource située dans un même bassin versant.

Réponse : M. PETITGUYOT (MISE 18) répond que le Préfet du Cher a été missionné pour harmoniser les valeurs des arrêtés cadres et les mesures de restrictions d'usages correspondantes. Depuis 2 ans des échanges entre les départements se font en cours de gestion de sécheresse et les décisions sont harmonisées. On est bien sur une logique de bassin versant, amont-aval, rive gauche-rive droite.

M. LAURENT précise que dans son département les 2/3 des prélèvements pour l'irrigation se font dans des retenues colinéaires.

Réponse : M. BOISGARD précise que ces retenues sont alimentées principalement par des ressources superficielles (eau de ruissellement ou dérivation de cours d'eau). De ce fait toute l'eau « captée » selon la période à laquelle s'est fait peu manquée dans les cours d'eau et les nappes alluviales en période d'étiage.

M. BARACHET (Fédération de pêche du Cher) précise que sur les 80 km du Cher où soit disant il n'y a pas d'apports importants (aval de la confluence avec la Marmande), on a quand même des petits affluents qui participent à la recharge de la nappe alluviale du Cher. Ces cours d'eau sont de plus soumis à de fortes pressions et quelques fois subissent des assècs. Il ajoute que le document est complet et que les remarques faites lors du bureau ont été en grande partie intégrées au rapport.

Partie « rejets-qualité »

M. BOUTEVILLAIN (ONEMA) s'étonne de ne pas entendre parler de l'élevage « porcin ».

Réponse : M. JACQUET précise que seuls les éléments principaux ont été repris dans le diaporama mais que l'élevage « porcin » a bien été traité dans le rapport (cf. carte 47).

M. LAURENT demande si la présence des substances médicamenteuses dans la ressource « eau » va être étudiée.

Réponse : M. BESSEY (Agence de l'Eau Loire-Bretagne) dit qu'en théorie cela serait l'idéal mais dans la pratique il n'y a pas d'éléments d'analyse du fait de la limite de détection de ces substances.

M. COLY (DIREN Centre) précise que concernant ces substances (substances médicamenteuses, perturbateurs endocriniens), les problématiques sont émergentes et les travaux de recherche pour évaluer leurs impacts sur l'homme et l'environnement sont en cours.

M. BARACHET demande si l'impact de l'évolution des pratiques agricoles (disparition des surfaces toujours en herbe au profit des cultures) va être quantifiés.

Réponse : M. JACQUET précise que cela sera abordé dans le diagnostic.

Partie « état physique-aménagement »

M. BARACHET précise qu'il ne faut pas uniquement parler de la libre circulation piscicole car la libre circulation des sédiments est aussi demandée par la DCE.

M. BOUTEVILLAIN fait savoir qu'une note regroupant les remarques sur le rapport de tous les services départementaux de l'ONEMA va être adressée. Il ajoute qu'en fin d'année l'ONEMA remettra un rapport d'expertise sur tout l'axe Cher.

M. LAURENT souhaiterait avoir des informations sur le classement et les objectifs des masses d'eau par rapport au paramètre « morphologie ».

M. BESSEY rappelle que 2015 (voire 2021 et 2027 en cas de dérogation) c'est la date à laquelle les objectifs fixés devront être atteints et par conséquent il va falloir travailler avant. Et quand on voit le faible nombre de maîtres d'ouvrages, on peut s'interroger sur l'entretien actuel des cours d'eau et les futures maîtrises d'ouvrage du SAGE (quels partenaires pour la mise en œuvre des recommandations du SAGE sur le terrain en vue de l'échéance 2015 ?).

Melle RIVOIRE présente ensuite la méthode de pré identification des zones humides.

M. BOISGARD précise qu'une étude complémentaire devra être lancée en 2008 sur les zones humides afin de respecter les textes réglementaires. Toutefois, cette étude ne sera engagée qu'après réception des résultats de l'étude et des conclusions des réflexions respectivement en cours dans le département du Cher et en région Limousin.

Melle RIVOIRE présente également les données recueillies, celles qui existent mais qui n'ont pas été recueillies et celles qui sont inexistantes.

M. BOISGARD informe la CLE que pour pallier à ces lacunes, il pourra être engagé au cours de la phase d'élaboration du SAGE des investigations complémentaires soit en proposant des sujets de stage universitaire soit en passant par des prestataires externes. Concernant l'impact des ouvrages et seuils, avec l'expertise de l'ONEMA sur l'axe Cher et celle de SCE réalisée dans le cadre du contrat de rivière de l'Arnon, on aura de nombreuses informations complémentaires.

M. LAURENT demande si la partie « Inondation » qui n'a pas été présentée dans le diaporama sera bien traitée.

Réponse : M. JACQUET répond que le choix a été fait de ne pas le présenter dans le diaporama mais que cette problématique a été traitée dans le rapport et sera également abordée dans les commissions géographiques

M. BESSEY ajoute que dans le cadre de la commission « gestion quantitative » il faudra parler du manque d'eau à certaines périodes mais également des problèmes d'inondation.

M. ROUSSAT demande à la CLE de voter pour adopter ce document.

M. HABAUZIT s'interroge sur la légitimité à approuver un document d'état des lieux à 23 personnes.

Réponse : M. BOISGARD rappelle que ce document a été adressé à tous les membres titulaires et suppléants de la CLE depuis longue date et que seules quelques remarques d'ordre rédactionnel ont été formulées.

M. ROUSSAT et M. PETITGUYOT s'accordent à dire que ce document est une base solide pour la suite des réflexions et qu'il faut avancer.

→ Ce document d'état des lieux amendé des quelques remarques formulées en séance est approuvé à l'unanimité.

IV. Points d'information et questions diverses (cf. annexe 4)

Ce quatrième point, présenté par M. BOISGARD, est un point d'information et n'appelle aucune décision de la CLE.

Point financier

Les échanges entre la CLE, l'EP Loire et le Conseil Général de l'Indre n'ont pas encore abouti. Le directeur de cabinet de l'EP Loire devrait prochainement rencontrer celui du Département pour évoquer ces désaccords sur les modalités financières des SAGE Cher amont et Cher aval.

Modification de la composition du bureau

M. BOISGARD fait part du souhait de M. PAUVREHOMME représentant le Conseil Général de l'Indre de ne plus faire parti du bureau compte tenu du manque de temps à y consacrer. Il propose à l'assemblée de mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion l'élection d'un nouveau membre au bureau.

Arrêté modificatif de composition de la CLE.

M. BOISGARD rappelle que suite à de nouvelles désignations de membres un arrêté modificatif de composition de la CLE a été signé le 25 juillet 2007. Il est consultable sur le site Internet du SAGE.

Nouveau décret « SAGE » (août 2007).

M. BOISGARD présente sommairement les principales modifications concernant la composition de la CLE, le contenu, la procédure d'approbation et la portée juridique du SAGE.

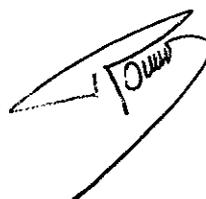
Concernant le contenu, une question est posée sur le l'évaluation du potentiel hydroélectrique par zone géographique.

Réponse : l'objectif n'est pas d'avoir tronçon par tronçon de cours d'eau, une évaluation de ce potentiel. M. HABAUZIT précise que des réflexions sont actuellement en cours entre EDF et certaines Agences de l'Eau.

M. BOISGARD propose d'attendre les conclusions de ces réflexions avant d'engager quoique ce soit.

L'ordre du jour étant épuisé, M. ROUSSAT conclut la réunion en remerciant l'ensemble des membres pour leur participation et lève la séance à 18h00.

M. Daniel ROUSSAT



Annexe 1

COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Syndicat Mixte pour la constitution du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher	M. AUDRAS Marius		x		M. MOREAU Roland				
Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier	M. ROUSSAT Daniel	x			M. RIBOULET Claude				
Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de la Théols	M. MALOU Bruno				M. AUCANTE Pascal				
Syndicat Intercommunal Eau et Assainissement Montluçon-Desertines	M. MEUNIER Raymond	x			M. CHAGNON Patrick				
Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Marche et du Boischaud	M. RIVIERE Maurice		X		M. LUREAU Michel				
Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Levat	M. HERVE Christophe				M. ADAM Gérard				
Pays Combraille en Marche	M. TIMBERT Michel				M. BONHOMME Gérard				
Etablissement Public Loire	M. BERNARD Paul				M. BERTUCAT Gérard				
Conseil Régional Limousin	M. DAMIENS Jean-Bernard				Mme. VAUGELADE Sylvie		x		
Conseil Régional d'Auvergne	Mme. ROUAIRE Nicole		x		Mme. GALLEZZI Jane		x		
Conseil Régional Centre	M. GUERINEAU Jean-Michel				Mme. MANGOT Christelle				
Conseil Général du Puy-de-Dôme	M. BARRETTE Michel	x			Mme. DAFFIX-RAY Pierrette				
Conseil Général du Cher	M. BERNARDET Henri				M. PIETU Jean-Pierre				
Conseil Général de la Creuse	M. RADIGON François		X		M. DE LAMBERTERIE Guy				
Conseil Général de l'Indre	M. PAUVREHOMME Pascal				M. BOUGAULT Michel				
Conseil Général de l'Allier	M. DILLARD Bernard		x		M. DERJOT Gérard				
Association des Maires de l'Indre	M. PERRIN Bruno				M. PALLAS Jacques				
Association des Maires de l'Indre	M. PREVOT Yves								
Association des Maires du Puy-de-Dôme	Mme. PAYRARD Odette		X		M. BOUSSANGE Gérard				
Association des Maires du Cher	M. BALON Jean	x			M. PINEAU Jean-Pierre				
Association des Maires du Cher	M. VINÇON Serge		x		M. LEVET Michel				
Association des Maires du Cher	Mme. POPINEAU Marie-Claire				M. BEGASSAT Jean-Claude				
Association des Maires du Cher	M. TERRIER Jean-Michel				M. REGRAIN Jean				
Association des Maires de la Creuse	Mme. JARY Jacqueline		x		Mme. PALLIER Nicole				
Association des Maires de la Creuse	Mme. PELLETIER Marie-Thérèse				M. LETELLIER Thierry				
Association des Maires de la Creuse	M. ROUFFET Gérard				M. JOLICART Maurice				
Association des Maires de la Creuse	M. SOUCHAL Joël		x		Mme. MATHIEU Marie-Claude				
Association des Maires de l'Allier	M. BARRAUX Bernard	x			M. DESGRANGES Jean				
Association des Maires de l'Allier	M. GRENIER Georges		x		M. PREVOST Richard				
Association des Maires de l'Allier	M. LE BAS Francis				M. PIQUANDET Daniel				
Association des Maires de l'Allier	M. LICONNET Georges				M. RIBOULET Bernard				
Association des Maires de l'Allier	M. RAMBAUD Gabriel	x			M. CIOFOLLO Gérard				

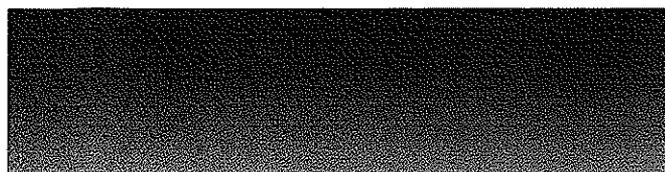
COLLEGE DES REPRESENTANTS DES USAGERS

Association pour le Développement Touristique de la Vallée du Cher	M. COUTURIER Robert		X		M. FREGEAT Vincent				
Chambre d'Agriculture de la Creuse	M. CHAPY Jean-Pierre				M. PARRY Bernard				
Chambre d'Agriculture de l'Allier	M. LAURENT Jean-Louis	x			M. CHALMET Jean-Paul				
Chambre d'Agriculture du Cher	M. AUPETITGENDRE Pierre		X		M. JULLIEN Eric		X		
Chambre de Commerce et d'Industrie de Montluçon-Gannat	M. FERRANDON Marc				Mme. SERRE Anny				
Comité départemental de canoë kayak de l'Allier	M. GODET Philippe	x			M. MORENO Dominique				
Comité Régional du Tourisme d'Auvergne	M. COULON Bernard		x		M. CHAPAVEIRE André				
EDF - Groupe d'Exploitation Hydraulique Loire-Ardèche	M. HABAUZIT Jean-Pierre		X		M. LECUNA Sylvain				
Fédération de l'Allier pour la pêche et la protection du milieu aquatique	M. BENOIT Robert		x		M. DUBREUIL Jean-Claude				
Fédération du Cher pour la pêche et la protection du milieu aquatique	M. BARACHET Gérard	x			M. ROUSSEAU Mathieu				
Indre Nature	M. LIAUME Jean				M. ELDI'N Jean				
Limousin Nature Environnement	Mme. MELINE Yvette		x		M. AUBRETON Jean-Pierre		x		
UNICEM	M. DESMAREST Guillaume		x		M. DUPOUYET Lucien				
Union Départementale des Syndicats d'Irrigants et de Gestion des Eaux du Cher	M. TATIN Jean				M. BORELLO Jean				
Union Fédérale des Consommateurs QUE CHOISIR Auvergne	M. LEFELLE Jean-Marie				Mme. ROUFFET-PINON Andrée		X		
Association Syndicale d'Aménagement Hydraulique Agricole des Pays de Gracay, Ouzet Cher	M. DIEPVENIS François				M. PETIT Didier				

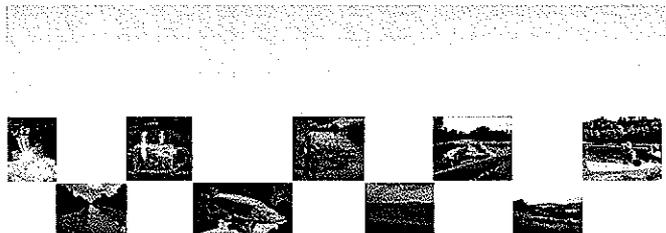
COLLEGE DES REPRESENTANTS DES SERVICES DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

M. le Préfet de la Région Centre, coordonnateur de bassin Loire-Bretagne, ou son représentant	X			COLY Bernard DREN Centre	PColy
M. le Préfet de la Région Auvergne ou son représentant		x	x	DIREN Auvergne - M. BESSEY	M. Bessey
Mme. la Préfète de la Région Limousin ou son représentant		x			
M. le Préfet de la Creuse ou son représentant					
M. le Préfet du Puy-de-Dôme ou son représentant		x			
M. le Préfet de l'Allier ou son représentant		x	x	DDAF de l'Allier - M. LE HY	
M. le Préfet du Cher ou son représentant					
M. le Préfet de l'Indre ou son représentant		x	x	DDAF de l'Indre - Alexis FEINARD	
M. le Chef de la MISE du Cher ou son représentant	X				
M. le Chef de la MISE de l'Indre ou son représentant					
M. le Chef de la MISE de l'Allier ou son représentant	x				
Mme. l'animatrice de la MISE de la Creuse ou son représentant		x			
M. le Directeur de la DRIRE Auvergne ou son représentant					
M. le Directeur de la DRASS Auvergne ou son représentant					
M. le Délégué Interrégional de l'ONEMA Centre et Poitou-Charentes		x	x	ONEMA 18 - M. BOUTEVILLAIN	
M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ou son représentant		x	x	M. BESSEY	

Annexe 2



Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont
21 septembre 2007



Ordre du jour



• Point n°1 : Présentation du bilan d'activités 2006



• Point n°2 : Information et communication



• Point n°3 : Présentation de l'état des lieux



• Point n°4 : Points d'information et questions diverses



21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont



Point n°2 : Information et communication

21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Lettre du SAGE :

- n°1 en cours d'édition ; distribution avec le compte-rendu ;
- n°2 conclusions de l'état des lieux en décembre 2007.



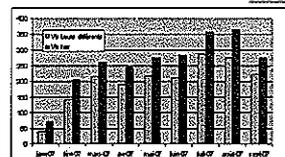
Site Internet :

- fréquentation en hausse ;
- zone protégée pour consultation des membres de la CLE ;
- formulaire d'inscription aux commissions ;
- cartographie.



site Internet

Tranche	Cher	Nivernais	Total
0-1000	26	72	98
1001-2000	141	132	273
2001-3000	815	284	1100
3001-4000	168	241	409
4001-5000	213	275	488
5001-6000	613	284	897
6001-7000	282	241	523
7001-8000	471	241	712
8001-9000	321	275	596
Total	1786	1324	3110



Annuaire des membres de la CLE ; en ligne sur le site Internet car coût excessif.

Papier à entête : action réalisée - modification prochainement avec l'inscription complémentaire de mon n° de téléphone à Orléans (02 38 64 36 25).

21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont



Point n°1 : Présentation du bilan d'activités 2006



Selon l'article 5 du règlement intérieur de la CLE : Le bilan d'activité



• rapport annuel présentant les orientations, les travaux, les résultats et perspectives de la gestion de l'eau ;



• examiné et adopté en séance plénière de C.L.E. ;



• transmis au Préfet Coordonnateur de Bassin, aux Préfets des Départements concernés et au Comité de Bassin.



Document adressé fin août aux membres de la CLE

Soumis à approbation de la CLE, le 21/09/07.

21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Annexe 3

Point n°3 : Présentation de l'état des lieux de la ressource, des milieux et des usages

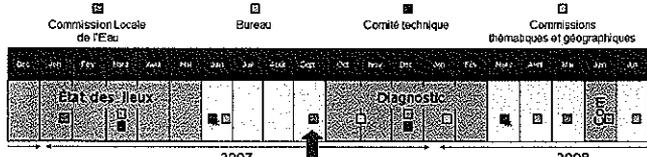


21/09/2007 Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Étude « état des lieux - diagnostic »

Pourquoi ? Pour qui ? Comment ?
 Description et caractérisation des ressources en eau et des usages associés,
 Prise en compte de l'ensemble des données techniques et des attentes des acteurs,
 Socle de connaissance pour l'ensemble de la phase d'élaboration,
 Ambition d'apporter à tous les membres de la CLE un même niveau d'information,

Calendrier de l'étude
 État des lieux (5 mois), Diagnostic (5 mois), Communication (2 mois),
 3 mois de validation pour chacune des deux premières phases,



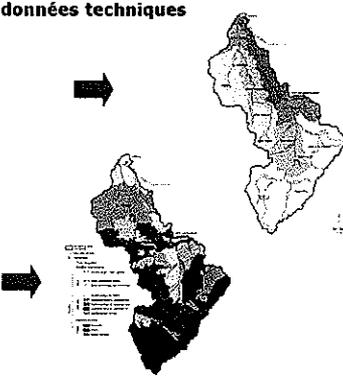
21/09/2007 Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Étude « état des lieux » - Entités hydrologiques

Traitement et présentation des données techniques

11 bassins versants
 Zones hydrographiques (bd CarThAgE)
 Contextes piscicoles (ROM)
 Arrêtés cadres
 Stations HYDRO
 Masses d'eau DCE

11 types d'aquifères
 Entités hydrogéologiques (bd RHF)
 Atlas hydrogéologique de la France
 Masses d'eau DCE



21/09/2007 Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Étude « état des lieux » - Pressions et impacts

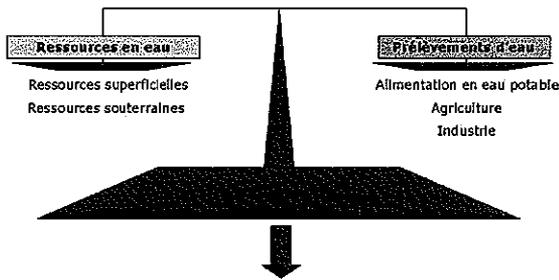


ÉTAT DES LIEUX		DIAGNOSTIC
Dossier État des lieux	➔	les prélèvements <i>Évaluation du degré de sollicitation des ressources en eau ?</i>
Partie 1 : Ressources et milieux naturels		
Partie 2 : Usages de l'eau		
Partie 3 : Risque inondation		les rejets <i>Estimation des rejets ponctuels et diffus par sous bassin versant ?</i>
Partie 4 : Acteurs et programmes	➔	
Atlas état des lieux (63 cartes)	➔	les aménagements <i>Évaluation de l'altération des milieux aquatiques ?</i>



21/09/2007 Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Étude « état des lieux » - Prélèvements



Niveau de sollicitation des ressources en eau à l'étiage ?
 Équilibre - déficit - excédentaire
 Implications ?
 Usages économiques - Usages de loisirs - Fonctions naturelles

21/09/2007 Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Étude « état des lieux » - Ressources

Ressources superficielles

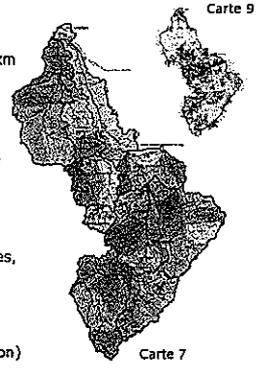
5600 km de réseau hydrographique, dont 225 km pour le Cher

3 affluents majeurs : Tardes, Aumance, Arnon

Un débit d'étiage de 1,55 m³/s est garanti par EDF à l'aval de Prat (arrêté préfectoral du 9 juillet 2007)

Capacité de stockage de 34 Mm³ pour les 8 principales retenues : Rochebut, Prat, Sidiailles, Sault, Gannes, Bazergues, Courmauron, Pirot

4 485 plans d'eau de plus de 1000 m² couvrant une superficie totale de 62,8 km² (impacts en terme d'alimentation, de restitution, d'évaporation)



Carte 9
Carte 7

21/09/2007 Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Étude « état des lieux » - Ressources

Ressources superficielles

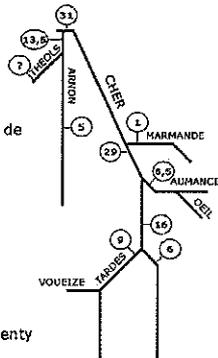
16 stations hydrologiques
absence de station HYDRO sur la Théols

Débâts moyens de 6 à 31 m³/s sur le Cher
débâts spécifiques de 5 à 10 l/s/km², caractéristiques de cours d'eau de plaines en région tempérée

Débâts d'étiage marqués :
0,16 m³/s à Chambonchard et 3,8 m³/s à Vierzon
2,1 m³/s à Méreau (Arnon)

Débâts d'étiage spécifiques inférieurs à 1 l/s/km²
ressource issue principalement des précipitations

Des réalimentations sont observées entre Teillet-Argenty & Saint-Victor et Saint-Amand-Montrond & Vierzon



21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Étude « état des lieux » - Ressources

Gestion des ressources en eau

Points nodaux du SDAGE Loire-Bretagne

- ✓ 2 points nodaux sur le Cher à Montluçon et Vierzon (valeur de débit de 4 m³/s à Montluçon tenant compte du projet de barrage de Chambonchard),
- ✓ Révision de ces objectifs dans le projet de SDAGE et proposition de deux nouveaux points (le Cher à Chambonchard et la Théols),

Classement en Zone de Répartition des Eaux de Montluçon à Vierzon (ZRE)

- ✓ Classement de bassins versants ou de nappe caractérisé par une insuffisance des ressources par rapport aux besoins,
- ✓ Contrôle plus strict des prélèvements d'eau, notamment par l'abaissement des seuils d'autorisation et de déclaration,

Arrêtés cadre sécheresse dans chaque département

- ✓ Surveillance des débâts d'étiage et définition de mesures de restriction,

21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Étude « état des lieux » - Ressources

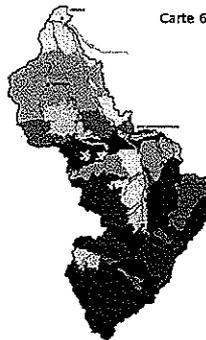
Ressources souterraines

Aquifères de socle (3 240 km²)

- ✓ localisés en amont du territoire
- ✓ formations peu épaisses (arènes granitiques)
- ✓ peu productifs et sensibles aux sécheresses
- ✓ très utiles aux usages locaux (abreuvement)

Aquifères du Jurassique (1 208 km²)

- ✓ localisés sous la Champagne Berrichonne
- ✓ formations calcaires avec des réseaux karstiques
- ✓ ressources significatives du SAGE
- ✓ réactivité importante à la pluviométrie



21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Étude « état des lieux » - Prélèvements

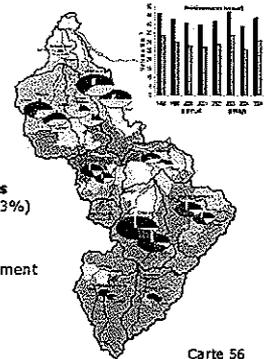
Prélèvements d'eau

44 Mm³ en 2005, dont 70% à l'étiage

26 Mm³ pour l'eau potable (59%)
12 Mm³ pour l'agriculture (27%)
6 Mm³ pour l'industrie (14%)

Le Cher supporte l'essentiel des prélèvements
(57%), suivi par l'Arnon (18%) et la Théols (13%)

Aucune tendance significative observée
entre 1998 et 2005, le volume prélevé annuellement oscillant entre 39,1 et 47,2 Mm³



21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Étude « état des lieux » - Ressources

Ressources souterraines

Aquifères des bassins sédimentaires (815 km²)

- ✓ nappes peu profondes (jusqu'à 30 m)
- ✓ formations calcaires lacustres ou des sables
- ✓ ressources peu abondantes

Nappes alluviales (274 km²)

- ✓ Cher, Marmande, Arnon, Théols
- ✓ nappes de faible épaisseur (jusqu'à 10 m)
- ✓ dépôts fluviaux sableux
- ✓ ressources liées aux débâts des cours d'eau



21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Étude « état des lieux » - Prélèvements

Alimentation en eau potable

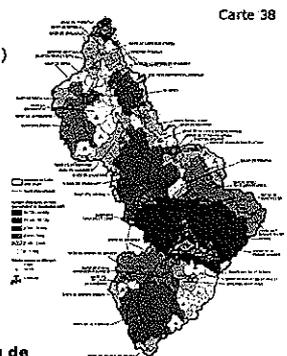
58 collectivités productrices (152 captages)

4 syndicats de production
SPEC, SMERSE, SMAERC, SMIPERC

26 Mm³ prélevés en 2005
débit moyen de 68 000 m³/jour,
3 collectivités assurent 1/3 production
évolution stable depuis 1998 (+4%),

50% captages protégés par DUP
seulement 3 protections par DUP pour les
13 plus importants sites de production

5 SDAEP + Schéma d'alimentation en eau de Montluçon Commentry



21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Étude « état des lieux » - Prélèvements

Alimentation en eau potable

Ressource	Milieu	Gestion Quantité	Gestion Qualité
Superficielle	Cher	Risque lié à une indisponibilité de la ressource et sécurisation	MOOX, NH4, Arsenic, Fer, Manganèse
Superficielle	Ceil Aumance	Risque lié à une indisponibilité de la ressource et sécurisation	MOOX
Superficielle	Arnon	Risque lié à une indisponibilité de la ressource et sécurisation	MOOX, NH4, Phosphore, Fer, Manganèse, Atrazine
Superficielle	Rozelle	Risque lié à une indisponibilité de la ressource et sécurisation	?
Souterraine	Socle	Faiblement productif & sensibles aux sécheresses	Arsenic
Souterraine	Jurassique supérieur		Nitrates (+50 mg/l)
Souterraine	Jurassique moyen		Nitrates (=25 mg/l)
Souterraine	Jurassique inférieur		

21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Étude « état des lieux » - Prélèvements

Industrie

40 établissements étudiés

Cher amont (AMIS, DUNLOP, SAGEM, ...)
Oeil-Aumance (ADISSEO, BERRY WOOD, ...)
Théols (Materies Franco Suisses, ...)
Cher aval (SMURFIT, PICA, ...)

5,8 Mm³ prélevés en 2005

-14% prélevés entre 1998 et 2005 (1 Mm³),
75% dans les eaux superficielles,

Marge de 20% prévue dans le schéma pour le développement du secteur industriel du bassin de Montluçon Comtentry (2 Mm³)



Carte 52

21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Étude « état des lieux » - Prélèvements

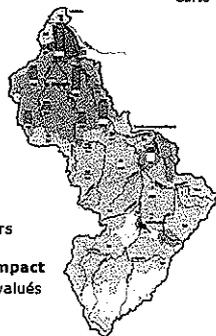
Agriculture

Irrigation en aval

12 Mm³ prélevés en 2005 à l'étiage,
90% des prélèvements sur les bassins Arnon médian, Cher aval, et Théols (Jurassique supérieur et bassins tertiaires),
Pas d'évolution tendancielle (variations en fonction de la pluviométrie),

Abreuvement en amont

Prélèvements effectués directement dans les cours d'eau,
Pratique non comptabilisée mais ayant un impact non négligeable (prélèvements sur la Tardes évalués à 1/3 des débits d'étiages du bassin),

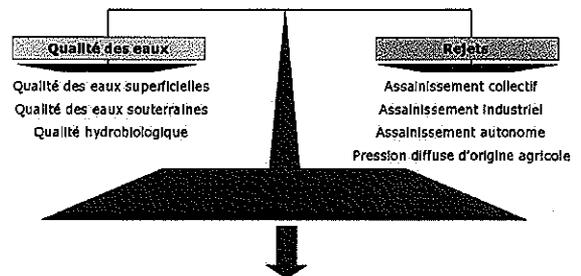


Carte 49

21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Étude « état des lieux » - Rejets



Apports ponctuels et diffus par sous bassins versants ?
Flux polluants - Risques de transfert - Persistance de points noirs
Implications ?
Usages économiques - Usages de loisirs - Fonctions naturelles

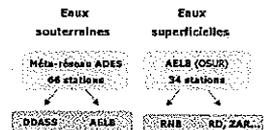
21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Étude « état des lieux » - Qualité

Qualité des eaux

100 stations de contrôle des réseaux de surveillances,
9 stations de contrôle des groupes régionaux d'actions contre les pollutions par les phytosanitaires,



Système d'évaluation de la Qualité

Classes de qualité calculées pour chaque altération en fonction de l'aptitude aux usages liés à la santé et à la biologie,

Classe	Mauvaise	Médiocre	Moyen	Bon	Très bon
Indice	0 à 20	20 à 40	40 à 60	60 à 80	80 à 100
Code couleur	Orange	Jaune	Vert	Vert	Vert

Différences de seuils entre les deux systèmes d'évaluation,

Exemple eaux souterraines : Altération nitrates	Réglementation AEP	État patrimonial
Seuils eaux souterraines	100	50
Seuils eaux superficielles	50	25

21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Étude « état des lieux » - Qualité

Eaux superficielles Nitrates

Vallée du Cher

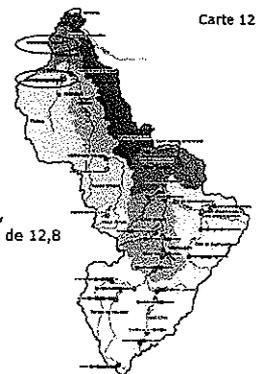
Qualité moyenne à bonne,
Augmentation des concentrations de l'amont vers l'aval : de 6,8 mg/l à 9,7 mg/l

Bassin de l'Arnon

Qualité moyenne en amont, médiocre en aval,
Augmentation des concentrations vers l'aval : de 12,8 à 37,3 mg/l

Bassin de la Théols

Qualité médiocre à mauvaise,
Teneur moyenne : 44 mg/l



Carte 12

21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Étude « état des lieux » - Qualité

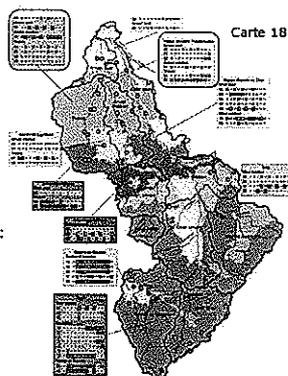
Eaux souterraines Nitrates

En amont, la qualité est généralement bonne (aquifères de socle)

En aval, la qualité est variable, le plus souvent comprise entre moyenne et médiocre (aquifères du Jurassique)

Bassin de la Théols (Jurassique et NA) :
teneurs moyennes ~17-74 mg/l

Bassin de l'Arnon médian et aval
(Jurassique, NA, bassin de Lignièrès) :
teneurs moyennes ~0,6-51 mg/l



21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Étude « état des lieux » - Qualité

Eaux superficielles IBGN

IBGN traduit le bon équilibre des écosystèmes aquatiques,

Ces indices sont bons à très bons sur les têtes de bassin Tardès, Haut Cher et Arnon,

Vallée du Cher : dégradation tangible des écosystèmes aquatiques à l'aval, en particulier au niveau de Montluçon, mais amélioration à l'aval

Bassin de l'Oeil et de l'Aumance : qualité variable sur l'Aumance et particulièrement dégradée sur l'Oeil (mauvaise à moyenne)



21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Étude « état des lieux » - Qualité

Eaux superficielles Matières Phosphorées

Qualité généralement bonne en 2005

Sur le Cher immédiatement à l'aval de Montluçon, la qualité était médiocre à moyenne avant 2005

Sur la Magieure, la qualité s'améliore mais reste moyenne ces deux dernières années

En aval de l'Oeil, la qualité s'améliore également mais reste médiocre à moyenne ces deux dernières années

Sur le ruisseau du Portefeuille, la qualité est mauvaise à médiocre depuis 10 ans



21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Étude « état des lieux » - Rejets

Rejets ponctuels sont connus et présentés dans le dossier assainissement collectif et assainissement industriel

Rejets diffus seront estimés en phase de diagnostic assainissement autonome et rejet diffus d'origine agricole
évaluation nécessite de discuter d'hypothèses de travail avec les acteurs locaux

Pour les rejets ponctuels, bons rendements épuratoires des stations d'épuration collectives et industrielles

Paramètres	Pollution produite EH	RDT	Pollution rejetée EH	Part domestique %
		%		
Matières en suspension (MES)	245 257	80	24 714	38
Matières organiques (MO)	442 883	80	43 850	31
Azote réduit (NR)	243 917	85	30 500	60
Phosphore (P)	282 333	81	53 667	72

21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Étude « état des lieux » - Qualité

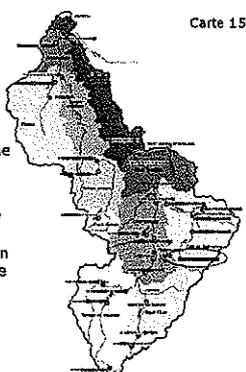
Eaux superficielles Matières Organiques et Oxydables

La qualité s'améliore de l'amont vers l'aval

Vallée du Cher : plusieurs stations présentent des eaux de bonne qualité en 2005, le plus souvent la qualité est moyenne, à signaler : la mauvaise qualité de la Magieure,

Bassin de la Tardès et Vouèize : en amélioration en 2005, la qualité est le plus souvent médiocre depuis 10 ans

Bassin de l'Oeil et Aumance : les eaux de l'Oeil sont particulièrement dégradées. Elles sont de qualité mauvaise à médiocre depuis 10 ans



21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Étude « état des lieux » - Rejets

Assainissement industriel

41 établissements ont leurs propres ouvrages d'épuration et rejettent au milieu aquatique

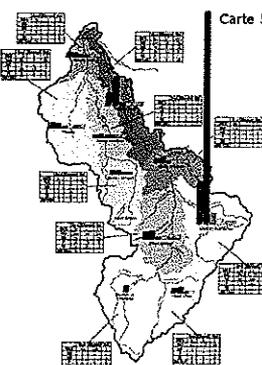
Prédominance du bassin Oeil - Aumance en terme de pollution produite ...

50% des flux bruts de MES
80% des flux bruts de MO

... mais des rejets nets plus importants sur le bassin Cher aval

44% des flux nets de MES
40% des flux nets de MO

20 établissements suivis dans le cadre du Programme d'Action de Recherche et de Réduction des Substances Dangereuses



21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Étude « état des lieux » - Rejets

Assainissement des collectivités

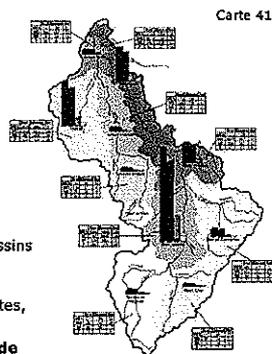
188 stations d'épuration sur le périmètre
Capacité totale de traitement de 346 000 EH

5 stations +10 000 EH
21 stations +2 000 EH

95% du traitement par boues activées
80% des ouvrages exploités en régie

L'essentiel des rejets est localisé sur les bassins
Cher amont & Théols,
Bons rendements par paramètre,
Principales filières de traitement sont récentes,

Conformité ERU en matière de collecte et de
traitement des 16 ouvrages diagnostiqués



21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Étude « état des lieux » - Rejets

Assainissement autonome

243 sur 355 communes disposent d'un
SPANC opérationnel en régie ou par
délégation de service public (68%)

Tous ont mis en place un suivi des
équipements lors de la délivrance des
permis de construire

Très peu ont entamé le diagnostic des
équipements existants

Quelle pression de rejet ?



21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Étude « état des lieux » - Rejets

Pression diffuse d'origine agricole

6 450 exploitations agricoles (SAU moyenne 80 ha)
concentration des exploitations agricoles

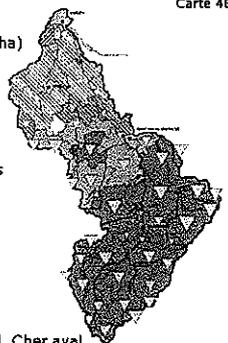
Grandes cultures à l'aval
terres labourables (300 000 ha / +22%)

Polyculture associée à l'élevage en amont
STH (170 000 ha / -27%) et cultures fourragères

386 000 UGB en 2000 (élevages bovin et ovin)
forte activité avicole dans le canton du Châtelet

Agriculture labellisée AOC
vignoble, fromages, ...

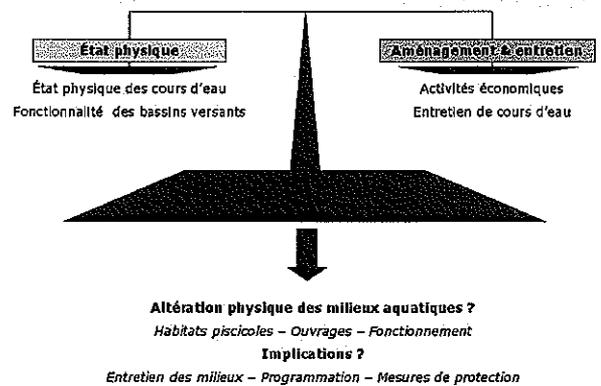
Zone vulnérable sur les bassins Théols, Arnon aval, Cher aval
gestion stricte de la fertilisation (calendrier d'épandage, plan de fumure, ...)



21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Étude « état des lieux » - Aménagement



21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Étude « état des lieux » - État physique

État physique des cours d'eau

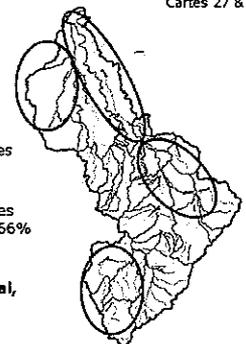
Réseau d'évaluation des Habitats (REH)

Évaluation réalisée par l'ONEMA pour
l'état des lieux DCE du bassin Loire-Bretagne

Évaluation des modifications hydro morphologiques
composants de l'habitat

3 compartiments particulièrement impactés par des
altérations moyennes à très fortes : continuité (66%
du linéaire), lit mineur (60%) et débit (56%)

Secteurs les plus touchés : Cher aval, Arnon aval,
Ceil et Aumance, Tardes et Voueize



21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Étude « état des lieux » - Aménagement et entretien

Principales activités ayant des impacts sur les milieux

Anciens moulins

obstacles sur les cours d'eau modifiant les écoulements (retenues)

Travaux d'hydraulique agricole

assainissement des terres agricoles, travaux d'accompagnement en rivière
et installation de barrages pour stabiliser et réguler les lignes d'eau

Extractions de granulats alluvionnaires

exploitation du Cher à l'aval de Montluçon ayant entraîné un abaissement
du fond du lit (2 m à Vierzon) et une multiplication des plans d'eau

Production d'hydroélectricité

2 barrages majeurs (Rochebut et Prat) et 10 micro centrales privées

21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Étude « état des lieux » - État physique

Fonctionnalité des bassins versants

Réseau d'Observation des Milieux (ROM)

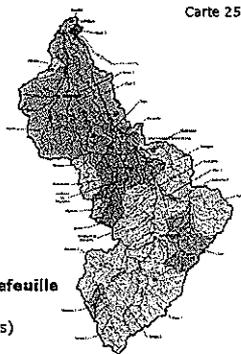
Évaluation réalisée par l'ONEMA

Définition d'un état fonctionnel global vis-à-vis d'une espèce repère (évaluation des modifications hydro morphologiques et chimiques)

Fonctionnalité moyenne à médiocre pour 94 % du territoire

Deux contextes en bon état : **Arnon amont, Portefeuille**

Impact majeur : **morphologie** (60% des contextes)



Carte 25

21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Étude « état des lieux » - Zones humides

Pré-identification par croisement des référentiels CORINE Land-Cover et BD CarThAgE, complétés par les zonages réglementaires : Natura 2000, ZNIEFF, arrêtés de biotope, ...

Note méthodologique pour une identification plus fine de ces milieux :

Pré-localisation des « zones humides potentielles » en phase d'élaboration du SAGE (prise en compte des travaux méthodologiques en cours)

Définition des conditions d'identification sur le terrain pour sa mise en oeuvre



Carte 35

21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Étude « état des lieux » - État physique

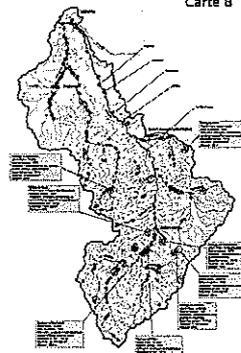
Seuils et barrages

237 ouvrages recensés (dont une centaine d'anciens moulins). **Usages principaux :** agrément, stabilité du profil en long, production hydroélectrique et production d'eau potable

44 sont difficilement franchissables à infranchissables : 8 sur le Cher, 15 sur l'Aumance et 21 sur l'Arnon

Obligation pour les nouveaux ouvrages de posséder des dispositifs de franchissement sur le Cher et l'Aumance

Obligation d'équiper les ouvrages existants sur le Cher à l'aval de la confluence avec la Queugne avant le 1er août 2007



Carte 8

21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Étude « état des lieux » - Données

Données prises en compte

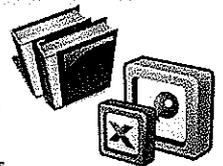
Nombreuses études, bases de données, ..., Données institutionnelles et des acteurs locaux, Difficultés liées à l'organisation administrative du SAGE,

Données existantes à compléter

Informations à compléter en phase de diagnostic (cartes pédologiques, SDAEP36, ...) et intégration des 1er résultats des études en cours

Études complémentaires retenues par le Bureau pour la poursuite de la phase d'élaboration

Pré-localisation des zones humides (étude complémentaire en 2008)
Impacts et gestion des ouvrages et seuils (stage universitaire en 2008)
Impacts des gravières et des plans d'eau sur les milieux (?)



21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Étude « état des lieux » - Aménagement et entretien

Acteurs de l'entretien des cours d'eau

8 syndicats pour l'entretien des rivières travaux d'hydraulique (Arnon, Théols) et études préalables à des contrats restauration entretien (Voueize, Arnon)

3 syndicats pour l'entretien et le maintien en eau du Canal de Berry

État (domaine public fluvial) entretien du lit et des berges (libre écoulement des eaux)

Communes et collectivités locales

5 fédérations départementales de pêche regroupant 45 AAPPMA (14 000 pêcheurs) travaux de restauration/entretien et suivi des populations piscicoles



Carte 61

21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

- Consultation des instances : début Août au 7 septembre ;
- Synthèse des inscriptions au 8 septembre :



Instances sollicitées	205
Membres de la CLE Invités	115
Nombre d'inscrits	85
Nombre de membres de la CLE Inscrits	35
Cher amont	40
Aumance	14
Arnon-Théols	22
Cher aval	12
Gestion quantitative	27
Circulation piscicole	15

- Calendrier : 1^{ère} série de réunions : fin octobre - début novembre 2007
2^{ème} série de réunions : fin janvier 2008

21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

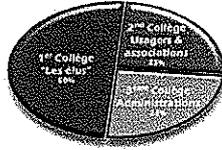
Étude « état des lieux » - Entretien des acteurs

Entretiens des acteurs de l'eau

53 rendez-vous menés entre février et mai 2007

Organismes rencontrés :

Membres de la CLE et les partenaires proches (collectivités, services de l'État, professionnels, associations, ...)



Objectifs :

Connaître les missions et les interventions,
Discuter des attentes et des enjeux du SAGE,
Recueillir des préférences concernant l'organisation de la CLE en phase de diagnostic,

5 entretiens restent à mener

21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Étude « état des lieux » - Organisation

Organisation en phase de diagnostic

Proposition d'organisation retenue par le Bureau de la CLE le 25 juin 2006

Proposition tenant compte des données techniques et des attentes des acteurs

Type de ressource et de son alimentation,
Enjeux à traiter et leur échelle d'intervention,

2 Commissions thématiques :

Quantité, Circulation des poissons migrateurs

4 Commissions géographiques :

Arnon & Théols, Cher aval, Cail & Aumance, Cher amont



21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

• Consultation des instances : début Août au 7 septembre ;

• Synthèse des inscriptions au 8 septembre :



Instances sollicitées	205
Membres de la CLE invités	115
Nombre d'inscrits	85
Nombre de membres de la CLE inscrits	35
Cher amont	40
Aumance	14
Arnon-Théols	22
Cher aval	12
Gestion quantitative	27
Circulation piscicole	15

• Calendrier : 1^{ère} série de réunions : fin octobre - début novembre 2007
2^{ème} série de réunions : fin janvier 2008

21/09/2007

Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Annexe 4



Point n°4 : Points d'information et questions diverses

21/09/2007 Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Contenu du SAGE :

- Le contenu de l'état des lieux est modifié. Il doit présenter :
 - l'analyse du milieu aquatique et les différents usages des ressources en eau ;
 - les principales perspectives de mise en valeur de ces ressources compte tenu des évolutions économique et paysagères ainsi que de l'incidence des programmes sur les ressources ;
 - l'évaluation du potentiel hydroélectrique par zone géographique.
- Le projet de SAGE contient :
 - un plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD), qui :
 - représume une synthèse de l'état des lieux,
 - défini les principaux enjeux et les objectifs de la gestion de l'eau et des milieux,
 - identifie les délais et conditions dans lesquels les décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être rendues compatibles avec le SAGE,
 - évalue les moyens matériels et financiers nécessaires à sa mise en œuvre.
 - un règlement qui peut :
 - prévoir, à partir des volumes disponibles, leur répartition entre les usagers ;
 - édicter des règles particulières d'utilisation de la ressource en eau pour assurer la restauration et la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques,
 - fixer des obligations d'ouverture périodique de certains ouvrages hydrauliques fonctionnant au fil de l'eau afin d'améliorer le transport naturel des sédiments et d'assurer la continuité écologique.
 - des documents cartographiques correspondants.

21/09/2007 Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

Contenu du SAGE (suite):

- Un rapport environnemental doit accompagner le projet de SAGE. Il doit comprendre l'indication des effets attendus des objectifs et dispositions du PAGD sur l'environnement et notamment en matière de production d'électricité d'origine renouvelable et de leur contribution aux objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Approbation et portée juridique du SAGE :

- Le projet de SAGE après avoir été soumis à l'avis du comité de bassin et des préfets concernés est soumis à enquête publique pour que le règlement notamment puisse être opposable aux tiers.
- Instauration de sanctions (est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5^{ème} classe le fait de ne pas respecter les règles édictées par le SAGE).

21/09/2007 Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont

- Point financier** : les échanges entre la CLE, l'EP Loire et le CG 36 n'ont pas encore abouti. Le directeur de cabinet de l'EP Loire devrait prochainement rencontrer celui du CG36.
- Modification de la composition du bureau** : M. PAUVREHOMME représentant du CG36 n'a pas assez de temps pour se consacrer aux réunions du bureau donc voir pour changer de représentant.
- Un arrêté modificatif de composition de la CLE** a été signé le 25 juillet 2006. Vous pouvez le retrouver sur le site Internet du SAGE.
- Un nouvel décret « SAGE »** (août 2007). Principales modifications :
 - Composition de la CLE :**
 - modifications des règles de désignation à l'intérieur de chaque collège ;
 - plus de membre suppléant donc en cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège mais chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat ;
 - en cas de vacance, remplacement dans un délai de 2 mois, pour la durée du mandat restant à courir.

21/09/2007 Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher amont